

prêts de financement des stocks des fabricants (maximum \$500,000) pour le stockage soit de matières brutes destinées au processus de fabrication soit de produits finis résultant de ce processus — en fait l'AOC achètera les stocks aux fabricants aux termes d'un accord achat/vente à des prix fixés représentant 80% du coût d'approvisionnement ou du prix de gros, selon le cas: prêts de recherche et développement pouvant atteindre 50% (maximum \$10,000) du coût total d'un projet approuvé exécuté par une entreprise commerciale. Ces projets se limitent aux programmes de recherche appliquée et de développement qui permettent d'apporter des améliorations dans au moins un des domaines suivants: progrès technologique relativement aux produits ou développement de nouveaux produits, progrès technologique relativement aux installations de production, adoption de techniques de gestion plus efficaces et développement de nouveaux marchés.

L'AOC offre également à titre gratuit des services d'orientation de la gestion par l'entremise de ses experts-conseil. Ces derniers donnent des conseils et des directives sur des questions financières, techniques et de commercialisation aux petites et moyennes entreprises de l'Alberta qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour obtenir cette aide ailleurs. Les services prévus par ce programme sont dispensés au siège social de l'AOC à Edmonton et à son bureau régional de Calgary. Des spécialistes s'occupent de chaque programme particulier de financement. Les demandes d'aide doivent être accompagnées d'une documentation suffisante, notamment d'états financiers, etc., et cette documentation est étudiée et évaluée à divers points de vue. Les demandes sont soumises à l'approbation du conseil d'administration et, normalement, les fonds sont disponibles dans quatre à six semaines.

Colombie-Britannique. Les fonctions du ministère du Développement industriel et du Commerce sont d'encourager l'industrie, de promouvoir le commerce extérieur, d'étudier les questions importantes du point de vue de l'économie, de collecter et de publier des informations statistiques et d'aider au développement de l'industrie régionale. Dans ces domaines, le ministère est organisé de façon à soutenir les activités existantes et à encourager les nouvelles entreprises en mettant ses installations à leur disposition, et à collaborer au niveau des problèmes concernant l'établissement. Les fabricants ne reçoivent pas d'aide financière directe, à l'exception des primes pour la production du cuivre ampoulé ou du cuivre affiné et d'une prime pour le fer en gueuse provenant de la Colombie-Britannique et utilisé aux fins de la sidérurgie dans la province.

Les principaux moyens dont dispose le gouvernement de la Colombie-Britannique pour encourager le développement de l'industrie sont: développer l'infrastructure de base de la province, notamment par l'extension des services ferroviaires jusqu'aux agglomérations du nord en faisant appel aux Chemins de fer de la Colombie-Britannique, propriété de la province, et développer les installations électriques en recourant à la Commission hydro-électrique de la Colombie-Britannique et à l'Administration de l'électricité: fournir des données économiques et des analyses sur les marchés, la production, les coûts de main-d'œuvre, etc. (fonction de la Direction de l'économie et de la statistique du ministère); et aider à la localisation des usines. Le ministère maintient un bureau de promotion industrielle et commerciale à Londres.

17.4 Commerce et services

Les données sur les activités commerciales et de service proviennent essentiellement d'un recensement périodique (ou enquête universelle) des entreprises concernées. Le premier recensement remonte à 1931; d'autres semblables ont eu lieu en 1941, 1951 et 1961. Ce dernier, qui a fourni une gamme plus étendue de données que les précédents, renfermait des renseignements sur les ventes, les stocks et le crédit; les marges brutes et les frais d'exploitation; des données par petites régions géographiques, et, dans le cas des «établissements» seulement, une analyse des ventes par produit. Aux fins du recensement, le local d'affaires désigne «un endroit reconnaissable où la principale activité est la présentation et la vente au public en général de marchandises ou de services pour la consommation personnelle ou domestique». En d'autres termes, la série sur les locaux d'affaires fournit des renseignements généraux sur les lieux où s'exercent les activités de vente au détail ou de service. L'établissement, par ailleurs, est «la plus petite unité constituant un ensemble d'exploitation distinct en mesure de déclarer tous les éléments mis en œuvre ou produits nécessaires au calcul de la marge brute, de même qu'à l'évaluation des effectifs et des rémunérations». Le local d'affaires n'est pas, contrairement à l'établissement, soumis au système de comptabilité.